

APPEL DE CANDIDATURES



Prix Shenzhen de la relève en design Shenzhen Design Award for Young talents

Une initiative de la Ville de Shenzhen
dans le cadre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

En collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal
28 septembre 2017



TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTION	3
2. ADMISSIBILITÉ	4
3. DOSSIERS DE CANDIDATURE	5
4. CRITÈRES DE SÉLECTION	6
5. PRIX	6
6. JURY	6
7. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT	7
8. MODALITÉS	7
9. CALENDRIER	7
10. QUESTIONS	8
11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	8

1. DESCRIPTION

L'Association de promotion de Shenzhen Ville de design (SDPA) invite les designers issus des 116 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO et Hong Kong à soumettre leur candidature pour les Prix Shenzhen de la relève en design (appelé ci-après Prix).

L'objectif des Prix est de récompenser les efforts des designers de la relève, qui, par leur créativité, ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au développement social et économique et, plus largement à la qualité de vie dans les villes.

Les Prix Shenzhen de la relève en design visent à reconnaître le succès et le talent des jeunes créateurs, à favoriser les échanges entre les designers de différents pays, la coopération entre les villes créatives de l'UNESCO, et le partage d'expériences et d'idées pour le développement des industries créatives et culturelles. Il vise également à promouvoir le design comme un levier important pour la transformation des économies locales et de la société.

À titre de Ville UNESCO de design, Montréal, par le biais de son Bureau du design, mène la portion locale du processus de sélection des finalistes. Chacune des villes créatives participantes pourra soumettre des candidatures dans les catégories professionnelle et étudiante. Parmi l'ensemble des candidatures internationales reçues, la ville de Shenzhen remettra un maximum de 21 prix, sous forme de bourses totalisant 100 000 \$ américains, pour récompenser le talent de la relève.

Lors des éditions 2013 et 2015 des Prix, quatre candidatures montréalaises se sont méritées des bourses totalisant 50 000 \$ américains. Pour plus d'informations sur les éditions précédentes, visitez le site Internet du Bureau du design :

<https://designmontreal.com/concours/prix-shenzhen-de-la-releve-en-design-2013>
<https://designmontreal.com/concours/prix-shenzhen-de-la-releve-en-design-2015>

Thème pour 2017 : Savoir-faire : l'esprit du design

Les artisans ne sont pas forcément de bons designers. En revanche, un excellent design est toujours le résultat d'un savoir-faire maîtrisé. La recherche de raffinement est constante pour les bons designers. La perfection est une quête à chaque pièce réalisée dans leur travail. Dans cette période instable, où les entreprises ont soif de succès rapide, les jeunes designers qui recherchent l'excellence doivent comprendre que seul le design en lien avec le savoir-faire des artisans peut survivre et les rendre prospères.

Sélection en deux étapes

L'appel de candidatures se fait en deux étapes :

- Une **première étape** vise à sélectionner des projets de designers montréalais de qualité par un jury local (nombre au choix du jury).
- Une **deuxième étape** anonyme vise à choisir les lauréats parmi les designers présélectionnés par chacune des villes, par un jury international.

Ce document d'appel de projets concerne la première étape de présélection seulement. Le Bureau du design de la Ville de Montréal encadre le dépôt des dossiers de candidature sélectionnés par le jury montréalais auprès de la ville de Shenzhen. À titre informatif, les détails du processus et les exigences pour la deuxième étape se trouveront sous peu sur le site Internet dédié aux Prix www.szday.org

2. ADMISSIBILITÉ

Finalistes des éditions 2013 et 2015

Les finalistes sélectionnés par le Bureau du design pour les deux premières éditions des Prix ne peuvent participer en 2017. Les candidats non retenus en 2013 et 2015 peuvent concourir en soumettant un nouveau projet.

Critères d'admissibilité

Est admissible à participer à ces Prix, tout individu, firme / entreprise ou équipe qui respecte les conditions énoncées ci-après et qui est issu de tous les champs du design qui incluent, sans limitation :

- Architecture
- Architecture de paysage
- Design d'intérieur
- Design d'expériences et design d'événements
- Design graphique et design de communication
- Design de mode (vêtements et accessoires)
- Design de produit et design industriel
- Design de service et stratégies de design des politiques publiques
- Design urbain

Catégorie professionnelle :

- Est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle dans les domaines du design (architecture; architecture de paysage; urbanisme; design urbain, intérieur, de l'environnement, d'événements; design industriel, design graphique ou design de la mode). Peut également être admissible, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets dans les domaines susmentionnés **ou** toute personne qui possède au moins cinq ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine pertinent est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée par une lettre d'appui d'une personne qui serait admissible selon les deux premières conditions énoncées.
- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2017; ou dans le cas d'une firme ou équipe, tous les membres doivent être âgés de 35 ans ou moins.
- Pour les architectes, la limite d'âge est de 40 ans ou moins en date du 31 décembre 2017.
- Exerce principalement à partir d'un bureau situé à Montréal au moment du dépôt de la candidature.
- Soumet un projet entièrement réalisé (ou disponible sur le marché dans le cas de produits commerciaux) entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 octobre 2017. **Aucun projet en cours de développement ou projet prototype ne sera accepté.**

Catégorie étudiante :

- Est inscrit à temps plein dans un établissement scolaire universitaire montréalais dans les domaines susmentionnés, au 1^{er} janvier 2017. Les finissants du printemps 2017 peuvent s'inscrire dans la catégorie étudiante.
- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2017; dans le cas d'une équipe, tous les membres doivent être âgés de 35 ans ou moins.
- Soumet un projet réalisé ou un projet conceptuel. Les esquisses, maquettes et prototypes sont acceptés.

3. DOSSIERS DE CANDIDATURE

ÉTAPE 1 : CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Un document descriptif en format .pdf (8.5" X 11") comprenant un maximum de sept (7) pages, où figurent les informations suivantes :
 - Page 1 : page couverture.
 - Page 2 : identification de l'individu, de la firme ou de l'équipe; coordonnées complètes et lieu d'affaire ou de résidence; date de naissance de chacun des membres; champs d'expertise (ou domaines d'étude).
 - Page 3 : texte descriptif d'un maximum de 500 mots expliquant la nature du projet, en quoi celui-ci répond au thème 2017 et aux critères de sélection.
 - Pages 4 à 7 : photos du projet ou du produit.
- Une preuve d'admissibilité (pour chacun des membres de la firme ou de l'équipe). Pour les professionnels : certificat d'ordre ou d'association professionnelle dans les domaines du design; ou diplôme d'études universitaires dans ces domaines; ou lettre d'appui d'une personne admissible, combinée à cinq ans d'expérience.
Pour les étudiants : preuve d'inscription à temps plein dans le domaine du design dans un établissement universitaire au 1^{er} janvier 2017.

Les dossiers de candidature peuvent être présentés en français ou en anglais. Un individu, une firme ou une équipe peut soumettre jusqu'à un maximum de cinq (5) dossiers de candidature (cinq projets distincts).

Les dossiers de candidature doivent être acheminés par courriel à prixshenzhen@gmail.com avant le **25 octobre 2017 à midi**, heure de Montréal.

La Ville de Montréal ne peut être tenue responsable d'une erreur de destination ou d'un dépassement du délai de livraison d'un document transmis par un candidat.

ÉTAPE 2 : CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES POUR SHENZHEN

IMPORTANT. Le dossier final doit être présenté en anglais.

Les exigences pour la deuxième étape se trouvent sur le site www.szday.org. Tous les finalistes sélectionnés doivent s'inscrire sur le site au plus tard le **20 novembre 2017** en respectant les points suivants :

1. Lire et accepter les conditions générales (réf. site www.szday.org).
2. S'enregistrer avec le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis par le Bureau du design.
3. Compléter la fiche d'inscription en ligne.
4. Compléter la fiche descriptive pour chaque projet.
5. Télécharger une photo du candidat ou des membres de l'équipe.
6. Télécharger une lettre de recommandation signée par le Bureau du design.
7. Transmettre les projets/travaux au Secrétariat de Shenzhen et s'assurer qu'ils soient arrivés avant le **30 novembre 2017** à l'adresse suivante :
SDAY Secretariat
Room 102, 4th Building, E-Hub, Qianhai
Shenzhen, China, 518054

En plus des éléments de la première étape, il est permis de joindre (optionnel) un document Powerpoint, une vidéo, une animation, et/ou des produits.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury évalue les projets des dossiers de candidature en se référant aux critères ci-dessous. Ces critères s'appliquent à l'étape 1 (présélection montréalaise) et à l'étape 2 (sélection internationale des lauréats).

- Contribution à la transformation des économies locales, au développement social et territorial.
- Utilisation du design pour l'augmentation des ventes (si applicable), réduction des coûts, amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité.
- Amélioration du développement durable en milieu urbain, du développement socio-économique et de la qualité de vie des citoyens.
- Innovation, singularité, créativité, esthétique, durabilité et convivialité.
- Reconnaissance internationale, succès d'estime et commercial.

5. PRIX

Il n'y a aucun prix ou rémunération pour les designers montréalais finalistes sélectionnés à la première étape. Ceux-ci seront toutefois nommés sur le site Internet www.designmontreal.com. À la deuxième étape, les lauréats se partageront les bourses suivantes remises par Shenzhen :

Catégorie professionnelle :

Grand prix (un lauréat) :
20 000 \$ US

Prix de mérite (jusqu'à un maximum de 10 lauréats) :
5 000 \$ US par lauréat

Catégorie étudiante :

Prix de la relève (jusqu'à un maximum de 10 lauréats) :
3 000 \$ US par lauréat

À l'étape 1, Shenzhen ne limite pas le nombre de candidatures finalistes mais demande au jury montréalais de soumettre des candidatures de qualité.

À l'étape 2, le jury international se réserve le droit de remettre le nombre de prix souhaité ou de ne remettre aucun prix, jusqu'à un maximum de 21. La décision du jury est finale et sans appel.

6. JURY

Étape 1

Le jury montréalais responsable de recommander les candidatures au jury de Shenzhen est composé des personnes suivantes :

- François Blais, conseiller artistique, Services des communications, Ville de Montréal
- Philippe Carreau, designer industriel, co-fondateur, Dikini
- Jérôme Glad, co-fondateur, La Pépinière | Espaces Collectifs
- Valérie Lamontagne, Ph.D., directrice Fashiontech Festival, chargée de cours *Design and Computation Arts* Concordia
- Kim Pariseau, architecte fondatrice, APPAREIL architecture

Étape 2

Le jury international qui décernera les Prix est composé de sept membres provenant de différents pays et ayant des expertises complémentaires en design. Les noms et biographies des membres du jury seront annoncés sur le site Internet www.szday.org.

7. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT

Étape 1 et 2

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour déposer une candidature aux étapes 1 et 2.

Étape 2

Les finalistes sélectionnés sont responsables de la logistique et des frais d'assurance pour l'envoi de leur projet (cf. notes sur la logistique du matériel dans les conditions générales sur le site Internet www.szday.org).

Cérémonie de remise des Prix Shenzhen pour la relève en design

Pour recevoir les Prix, les lauréats de toutes les catégories doivent être présents lors de la cérémonie qui aura lieu à Shenzhen en février 2018. Les billets d'avion et des nuits d'hébergement seront offerts par le SDPA.

8. MODALITÉS

Pour la première étape de remise du dossier de candidature, ce présent document a préséance sur l'information contenue sur le site international des Prix.

Pour le dépôt d'un dossier de candidature aux étapes 1 et 2, les participants doivent accepter l'ensemble des conditions de participation détaillées au www.szday.org

9. CALENDRIER

ÉTAPE 1: CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

- Annonce de l'appel de candidatures 28 septembre 2017
- Date limite de dépôt de candidatures 25 octobre 2017, midi
- Réunion du jury à Montréal 7 novembre 2017¹

ÉTAPE 2: FINALISTES SELECTIONNÉS POUR SHENZHEN

- Date limite de dépôt des candidatures 20 novembre 2017²
- Date limite de réception du matériel à Shenzhen 30 novembre 2017
- Réunion du jury international et sélection des lauréats Décembre 2017
- Cérémonie de remise de prix à Shenzhen Février 2018

¹ Date sujette à changement

² L'heure précise sera fournie aux finalistes

10. QUESTIONS

Toute question ou demande relative à l'appel de candidatures doit être adressée par courriel à Véronique Rioux, conseillère professionnelle mandatée par le Bureau du design, à l'adresse prixshenzhen@gmail.com

11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE³

Par la présente, le candidat reconnaît être le seul propriétaire du design et reconnaît détenir tous les droits incluant, mais pas seulement, le copyright, les droits de création et toute autre propriété et droit de propriété intellectuelle sur ou appartenant au projet. Toute infraction conduira à une disqualification immédiate du candidat et un retrait total de ses travaux⁴. Le SDPA devra être assuré contre toute action, déclaration, perte, dommage, coût ou dépense auxquels il peut être ou a été exposé en cas d'infraction.

Par la présente, le candidat représente et garantit un design original et créé indépendamment et sans transgression, brèche, préjudice, violation de propriété, d'intérêts et de droits (incluant, mais pas seulement, les droits contractuels, droits d'utilisateur, copyright, droit de conception, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle enregistrés ou autre) de toute tierce partie. Le candidat accepte d'assurer en totalité le SDPA contre toutes actions, réclamations, vols, dommages, coûts et dépenses qui pourraient se produire ou se sont produits en résultat de toute brèche de cette représentation ou garantie. S'il s'avérait avec le recul qu'un candidat ou qu'un lauréat viole les droits d'une tierce partie, le SDPA se réserve le droit de disqualifier le candidat et de révoquer l'attribution du prix. Les clauses de responsabilité ci-dessus s'appliquent en conséquence à toutes les pièces fournies par le SDPA en coopération avec la participation du candidat à ce Prix⁵.

³ La présente section est issue des conditions de participation de Shenzhen de l'édition 2015. Les conditions de participation 2017, incluant les droits de propriété intellectuelle, seront disponibles en octobre 2017 sur le site Internet www.szday.org.

⁴ De rares exceptions pourront être laissées à la discrétion du jury pour les étudiants qui élaborent les cas explicitement, dans le cas où ils peuvent le justifier.

⁵ Il sera réitéré que les candidats sont les seuls propriétaires de tous les droits relatifs au Design qu'ils présentent qui incluent, mais ne se limitent pas aux droits contractuels, droits d'utilisations, copyright, droits de conceptions, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation ou modification du design par le SDPA est dans un but de promotion (dont expositions et publications promotionnelles) du Prix seulement.